
**Technologies de l'information — Systèmes
de messagerie (MHS): Système de
messagerie de personne à personne**

*Information technology — Message Handling Systems (MHS): Interpersonal
messaging system*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 10021-7:1997](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-
925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997)



Sommaire

	<i>Page</i>
SECTION 1 – INTRODUCTION	1
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
2.1 Interconnexion des systèmes ouverts	1
2.2 Systèmes de messagerie	2
2.3 Systèmes d'annuaires	2
2.4 Code de langage	2
2.5 Jeux de caractères	2
2.6 Services télématiques	3
2.7 Transfert de fichiers	3
2.8 Architecture ouverte de documents	3
2.9 Codage numérique du son	3
3 Définitions	3
4 Abréviations	4
5 Conventions	4
5.1 ASN.1	4
5.2 Niveau	5
5.3 Termes	5
5.4 Conventions pour les types d'attributs utilisées dans le Tableau 5	5
SECTION 2 – OBJETS INFORMATIONNELS ABSTRAITS	5
6 Aperçu général	5
7 Messages de personne à personne	6
7.1 Types de composante du champ d'en-tête	7
7.1.1 Identificateur de message IPM	7
7.1.2 Spécificateur de destinataire	7
7.1.3 Descripteur OR	8
7.1.4 Extension IPMS	8
7.2 Champs d'en-tête	9
7.2.1 Champ ce message IPM	9
7.2.2 Champ expéditeur	9
7.2.3 Champ délégants	9
7.2.4 Champ destinataires principaux	10
7.2.5 Champ destinataires de copie	10
7.2.6 Champ destinataires de copie muette	10

© ISO/CEI 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

7.2.7	Champ message IPM recevant une réponse.....	10
7.2.8	Champ messages IPM obsolètes.....	11
7.2.9	Champ messages IPM liés.....	11
7.2.10	Champ sujet.....	11
7.2.11	Champ fin de validité.....	11
7.2.12	Champ heure de réponse.....	11
7.2.13	Champ destinataires de réponse.....	11
7.2.14	Champ importance.....	12
7.2.15	Champ confidentialité.....	12
7.2.16	Champ réexpédié automatiquement.....	12
7.2.17	Champ extensions.....	12
7.3	Parties de corps.....	12
7.3.1	Partie de corps étendue.....	13
7.3.2	Codage de partie de corps.....	14
7.4	Types de partie de corps standard.....	15
7.4.1	Partie de corps texte IA5.....	15
7.4.2	Partie de corps télécopie du Groupe 3.....	16
7.4.3	Partie de corps télécopie du Groupe 4 classe 1.....	17
7.4.4	Partie de corps télétext.....	17
7.4.5	Partie de corps vidéotex.....	18
7.4.6	Partie de corps chiffrée.....	18
7.4.7	Partie de corps message.....	19
7.4.8	Partie de corps mode mixte.....	19
7.4.9	Partie de corps définie bilatéralement.....	19
7.4.10	Partie de corps définie nationalement.....	20
7.4.11	Partie de corps texte général.....	20
7.4.12	Partie de corps transfert de fichier.....	21
7.4.12.1	Paramètre fichier en mémoire lié.....	21
7.4.12.2	Paramètre type de contenu.....	22
7.4.12.3	Paramètre environnement.....	23
7.4.12.4	Paramètre compression.....	23
7.4.12.5	Paramètre attributs de fichier.....	23
7.4.12.5.1	Attribut chemin d'accès.....	24
7.4.12.5.2	Attribut actions autorisées.....	24
7.4.12.5.3	Attribut compte mémoire.....	24
7.4.12.5.4	Attributs de date et d'heure.....	25
7.4.12.5.5	Attributs d'identité.....	25
7.4.12.5.6	Attribut disponibilité.....	25
7.4.12.5.7	Attributs de taille d'objet.....	25
7.4.12.5.8	Attribut commande d'accès.....	25
7.4.12.5.9	Attribut qualifications légales.....	26
7.4.12.5.10	Attribut utilisation à caractère privé.....	26
7.4.12.5.11	Attribut extensions d'attribut.....	26
7.4.12.6	Paramètre extensions.....	26
7.4.12.7	Données de partie de corps transfert de fichier.....	26
7.4.12.8	Type d'information codée.....	26
7.4.13	Partie de corps vocale.....	27
7.4.14	Partie de corps rapport.....	29
7.4.15	Partie de corps avis.....	29
7.4.16	Partie de corps contenu réexpédié.....	29
8	Avis de personne à personne.....	30
8.1	Champs communs.....	31
8.1.1	Champ message IPM sujet.....	32
8.1.2	Champ expéditeur d'avis IPN.....	32

8.1.3	Champ destinataire prévu de message IPM	32
8.1.4	Champ types d'informations codées de conversion	32
8.1.5	Champ extensions d'avis	32
8.2	Champs de non-réception.....	32
8.2.1	Champ motif de non-réception	33
8.2.2	Champ motif de mise au rebut	33
8.2.3	Champ commentaire de réexpédition automatique	34
8.2.4	Champ message IPM renvoyé.....	34
8.2.5	Champ extensions d'avis NRN.....	34
8.3	Champs de réception.....	34
8.3.1	Champ heure de réception.....	34
8.3.2	Champ mode acquittement.....	34
8.3.3	Champ informations de réception supplémentaires	35
8.3.4	Champ extensions d'avis RN.....	35
8.4	Champs d'autres types d'avis.....	35
SECTION 3 – DÉFINITION DU SERVICE ABSTRAIT		35
9	Aperçu général	35
10	Types d'objets primaires.....	35
10.1	Utilisateur du système IPMS.....	36
10.2	Système de messagerie de personne à personne	36
11	Types d'accès primaires.....	37
11.1	Accès d'expédition	37
11.2	Accès de réception	37
11.3	Accès de gestion	37
12	Opérations abstraites	37
12.1	Opérations abstraites d'expédition	38
12.1.1	Expédition de message d'essai	38
12.1.2	Expédition de message IPM.....	38
12.1.3	Expédition d'avis RN	39
12.1.4	Expédition d'avis ON	39
12.2	Opérations abstraites de réception	40
12.2.1	Réception de rapport.....	40
12.2.2	Réception de message IPM.....	41
12.2.3	Réception d'avis RN.....	41
12.2.4	Réception d'avis NRN.....	41
12.2.5	Réception d'avis ON	42
12.3	Opérations abstraites de gestion.....	42
12.3.1	Modification de mise au rebut automatique.....	42
12.3.2	Modification d'acquittement automatique.....	42
12.3.3	Modification de réexpédition automatique	43
13	Erreurs abstraites.....	44
13.1	Erreur d'abonnement	44
13.2	Destinataire incorrectement spécifié	44
14	Autres possibilités	44
SECTION 4 – FOURNITURE DU SERVICE ABSTRAIT		45
15	Aperçu général	45
16	Types d'objets secondaires	45
16.1	Agent utilisateur du système de messagerie de personne à personne	45
16.2	Mémoire de messages du système de messagerie de personne à personne.....	45
16.3	Agent télématique	46
16.4	Unité d'accès télex.....	46

16.5	Unité d'accès de remise physique.....	47
16.6	Système de transfert de messages	47
17	Types d'accès secondaires	47
17.1	Accès de dépôt	47
17.2	Accès de remise	47
17.3	Accès de retrait	47
17.4	Accès d'administration	48
17.5	Accès d'import	48
17.6	Accès d'export.....	48
18	Fonctionnement de l'agent utilisateur.....	48
18.1	Variables d'état.....	48
18.2	Qualité des opérations d'expédition	48
18.2.1	Expédition de message d'essai	49
18.2.2	Expédition de message IPM.....	49
18.2.3	Expédition d'avis RN	50
18.2.4	Expédition d'avis ON	50
18.3	Qualité des opérations de gestion.....	51
18.3.1	Modification de mise au rebut automatique.....	51
18.3.2	Modification d'acquittement automatique.....	51
18.3.3	Modification de réexpédition automatique	51
18.4	Invocation d'opérations de réception.....	52
18.4.1	Réception de rapport	52
18.4.2	Réception de message IPM	52
18.4.3	Réception d'avis RN.....	52
18.4.4	Réception d'avis NRN.....	53
18.4.5	Réception d'avis ON	53
18.5	Procédures internes	53
18.5.1	Mise au rebut automatique.....	53
18.5.1.1	Mise au rebut de message IPM	53
18.5.1.2	Construction d'avis NRN.....	53
18.5.1.3	Dépôt d'avis NRN.....	54
18.5.2	Acquittement automatique	54
18.5.2.1	Construction d'avis RN	54
18.5.2.2	Dépôt d'avis RN.....	54
18.5.3	Réexpédition automatique.....	55
18.5.3.1	Prévention des boucles.....	55
18.5.3.2	Construction du message IPM	55
18.5.3.3	Dépôt de message IPM	55
18.5.3.4	Construction d'avis NRN	55
18.5.3.5	Dépôt d'avis NRN	56
19	Fonctionnement de la mémoire de messages	56
19.1	Rattachement à la mémoire IPMS-MS.....	56
19.1.1	Argument de rattachement à la mémoire de messages.....	56
19.1.2	Résultat de rattachement à la mémoire de messages.....	57
19.2	Création d'objets informationnels	57
19.2.1	Correspondance d'un message IPMS vers une entrée de mémoire MS	57
19.2.2	Correspondance de message réexpéditeur vers la mémoire IPMS-MS.....	57
19.2.3	Présence d'attributs généraux dans les entrées filles	58
19.3	Maintenance des attributs.....	60
19.4	Avis de non-réception	60
19.5	Extensions des opérations abstraites de mémoire IPMS-MS	61
19.5.1	Extensions de rattachement à la mémoire MS	61
19.5.2	Extensions de dépôt de message MS	61
19.5.2.1	Extension de demande de réexpédition.....	61
19.5.2.2	Extension d'options de dépôt de message IPM	62
19.5.2.3	Erreurs de dépôt de message IPM.....	63

19.5.3	Extensions de suppression	63
19.6	Attributs de la mémoire IPMS-MS	63
19.6.1	Attributs de récapitulation	67
19.6.1.1	Attribut type d'entrée de message IPM	67
19.6.1.2	Attribut synopsis de message IPM	68
19.6.1.3	Attribut récapitulation des parties de corps	69
19.6.1.4	Attribut message IPM mis au rebut automatiquement	70
19.6.2	Attributs d'en-tête	70
19.6.2.1	Attribut «en-tête»	70
19.6.2.2	Attribut analyse d'en-tête	70
19.6.2.3	Attribut champs d'en-tête	71
19.6.2.4	Attributs sous-champ d'en-tête	72
19.6.2.5	Attributs extensions d'en-tête	73
19.6.3	Attributs de corps	73
19.6.3.1	Attribut «corps»	73
19.6.3.2	Attribut types étendus de parties de corps	74
19.6.3.3	Attributs parties de corps étendues	74
19.6.3.4	Attributs parties de corps de base	75
19.6.3.5	Attributs composantes paramètres de partie de corps de base	76
19.6.3.6	Attributs composantes données de partie de corps de base	77
19.6.4	Attributs d'avis	77
19.6.4.1	Champs communs	77
19.6.4.2	Champs de non-réception	78
19.6.4.3	Champs de réception	79
19.6.4.4	Champs autre type d'avis	79
19.6.5	Attributs de corrélation	79
19.6.5.1	Attributs communs	80
19.6.5.1.1	Messages IPM AC réexpéditeurs	80
19.6.5.1.2	Messages IPM AC réexpédiés	80
19.6.5.1.3	Messages IPM AC rendant obsolètes	80
19.6.5.1.4	Messages IPM AC obsolètes	81
19.6.5.1.5	Messages IPM AC liants	81
19.6.5.1.6	Messages IPM AC liés	81
19.6.5.1.7	Message IPM AC recevant une réponse	82
19.6.5.1.8	Messages IPM AC répondants	82
19.6.5.1.9	Message IPM AC sujet	82
19.6.5.2	Corrélation des messages déposés	82
19.6.5.2.1	Destinataires du message IPM AC	83
19.6.5.2.2	Récapitulation des réponses AC remises	83
19.6.5.2.3	Réponses AC remises et corrélées	84
19.6.5.2.4	Récapitulation des avis IPN AC remis	84
19.6.5.2.5	Avis IPN AC remis et corrélés	85
19.6.5.3	Corrélation des messages remis	85
19.6.5.3.1	Etat de la réponse AC déposée	86
19.6.5.3.2	Etat de l'avis IPN AC déposé	86
19.6.5.3.3	Avis IPN AC déposés	87
19.6.5.3.4	Catégorie de destinataire	87
19.6.5.3.5	Heure révisée pour la réponse	88
19.6.6	Classe d'objets informationnels tableau des attributs du système IPMS	88
19.6.7	Génération des attributs propres au système IPMS	88
19.6.8	Attributs pouvant être modifiés	88
19.7	Règles de correspondance de la mémoire de messages du système IPMS	93
19.7.1	Correspondance d'identificateur de message IPM	93
19.7.2	Correspondance d'emplacement de message IPM	94
19.7.3	Correspondance de descripteur OR	94
19.7.4	Correspondance d'éléments du descripteur OR	94
19.7.5	Correspondance d'éléments de sous-chaînes du descripteur OR	94
19.7.6	Correspondance d'élément individuel du descripteur OR	95
19.7.7	Correspondance de spécificateurs de destinataire	95

19.7.8	Correspondance d'éléments du spécificateur de destinataire	95
19.7.9	Correspondance d'éléments de sous-chaînes du spécificateur de destinataire	95
19.7.10	Correspondance d'élément individuel du spécificateur de destinataire	96
19.8	Actions automatiques de la mémoire de messages du système IPMS	96
19.8.1	Exécution d'actions automatiques	97
19.8.2	Réexpédition automatique de message IPM	97
19.8.3	Acquittement automatique de message IPM	100
19.8.4	Corrélation automatique de message IPM	101
19.8.5	Mise au rebut automatique de message IPM	102
19.9	Procédures pour la mémoire de messages du système IPMS	103
19.9.1	Procédures supplémentaires pour la remise de message et la remise de rapport	103
19.9.1.1	Procédures supplémentaires pour la corrélation automatique de message IPM	103
19.9.1.2	Procédures supplémentaires pour la réexpédition automatique de message IPM	105
19.9.1.3	Procédures supplémentaires pour la mise au rebut automatique de message IPM	107
19.9.2	Procédures supplémentaires pour le dépôt de message MS	108
19.9.3	Procédures supplémentaires pour l'extraction	110
19.9.4	Procédures supplémentaires pour la suppression et la suppression automatique	110
19.9.5	Mise au rebut automatique de messages IPM périmés	110
20	Contenu des messages	111
20.1	Contenu	111
20.2	Type de contenu	111
20.3	Longueur de contenu	112
20.4	Types d'informations codées	112
21	Mise en œuvre des accès	113
22	Conformité	113
22.1	Expédition et réception	113
22.2	Conditions liées aux déclarations	113
22.3	Conditions statiques	114
22.4	Conditions dynamiques	114
Annexe A	– Extensions d'en-tête	115
A.1	Copie incomplète	115
A.2	Langages	115
A.3	Déposé-automatiquement	115
Annexe B	– Extensions de sécurité du système IPMS	116
B.1	Demande de sécurité adressée au destinataire	116
B.2	Réponse de sécurité dans l'avis IPN	117
B.3	Code de diagnostic de sécurité	118
B.4	Procédures d'agent UA additionnelles	119
B.4.1	Expédition de message IPM	119
B.4.2	Expédition d'avis IPN	120
B.4.2.1	Dépôt de message	120
B.4.2.2	Procédures de réponse de sécurité dans l'avis IPN	120
B.4.2.2.1	Préséance des demandes	120
B.4.2.2.2	Demande de non-répudiation de contenu	121
B.4.2.2.3	Preuve de contenu demandée	121
B.4.2.2.4	Non-répudiation d'avis IPN demandée	122
B.4.2.2.5	Contrôle d'avis IPN demandé	122
B.5	Procédures d'enregistrement du message supplémentaire	122
Annexe C	– Définition de référence des identificateurs d'objet	123
Annexe D	– Définition de référence des objets informationnels abstraits	128

Annexe E – Définition de référence des types de partie de corps étendu.....	136
E.1 Types de partie de corps étendue équivalents des types de partie de corps de base	136
E.2 Texte général.....	137
E.3 Transfert de fichier.....	138
E.4 Parole	141
E.5 Rapport et avis	141
E.6 Contenu réexpédié	142
Annexe F – Définition de référence des objets fonctionnels.....	144
Annexe G – Définition de référence du service abstrait.....	145
Annexe H – Définition de référence des extensions d'en-tête	148
Annexe I – Définition de référence des attributs de la mémoire de message	149
Annexe J – Définition de référence des actions automatiques IPMS-MS	161
Annexe K – Définition de référence des extensions de sécurité du système IPMS	165
Annexe L – Définition de référence des limites supérieures	167
Annexe M – Prise en charge du service de messagerie de personne à personne.....	168
M.1 Prise en charge des composantes de spécificateur de destinataire	168
M.2 Prise en charge des champs d'en-tête	169
M.3 Prise en charge d'aspects du corps	169
M.4 Prise en charge de la mémoire de messages IPMS	170
Annexe N – Complément au modèle de sécurité pour le système IPMS	171
N.1 Introduction.....	171
N.2 Services de sécurité.....	171
N.3 Compléments au paragraphe 10.2: services de sécurité	171
N.4 Authentification d'avis IPN.....	171
N.4.1 Preuve d'avis	171
N.4.2 Preuve de contenu	171
N.5 Non-répudiation de responsabilité de message IPM.....	171
N.5.1 Non-répudiation d'avis.....	171
N.5.2 Non-répudiation de contenu.....	172
Annexe O – Différences entre l'ISO/CEI 10021-7 et la Recommandation UIT-T X.420	173
Annexe P – Résumé des modifications apportées aux précédentes versions	174
P.1 Différences entre la Rec. X.420 du CCITT (1984) et la Rec. X.420 du CCITT (1988).....	174
P.2 Différences entre la Rec. X.420 du CCITT (1988) et l'ISO/CEI 10021-7:1990.....	174
P.3 Différences entre l'ISO/CEI 10021-7:1990 et la Rec. X.420 du CCITT (1992).....	175
P.4 Différences entre la Rec. X.420 du CCITT (1992) et la Rec. UIT-T X.420 (1996) ISO/CEI 10021-7: 1997.....	175
Annexe Q – Index.....	176

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 10021-7 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 18, *Traitement des documents et communication associée*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Recommandation UIT-T X.420.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO/CEI 10021-7:1990), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle incorpore aussi l'Amendement 1:1994, l'Amendement 3:1994, le Rectificatif technique 1:1991, le Rectificatif technique 2:1991, le Rectificatif technique 3:1992, le Rectificatif technique 4:1992, le Rectificatif technique 5:1992, le Rectificatif technique 6:1993, le Rectificatif technique 7:1994, le Rectificatif technique 8:1994 et le Rectificatif technique 9:1994.

L'ISO/CEI 10021 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Systèmes de messagerie (MHS)*:

- *Partie 1: Présentation générale du système et des services*
- *Partie 2: Architecture globale*
- *Partie 3: Conventions de définition de service abstrait*
- *Partie 4: Système de transfert de messages: Définition et procédures du service abstrait*
- *Partie 5: Dépôt de message: Définition de service abstrait*
- *Partie 6: Spécification des protocoles*
- *Partie 7: Système de messagerie de personne à personne*
- *Partie 8: Service de messagerie avec échange de données électroniques*
- *Partie 9: Système de messagerie avec échange de données électroniques*
- *Partie 10: Routage MHS*
- *Partie 11: Routage MTS*
- *Partie 12: PICS proforma pour MOTIS*
- *Partie 13: PICS proforma pour protocole d'accès au transfert de messages*
- *Partie 14: PICS proforma pour protocole d'accès au stockage de messages*

- *Partie 15: PICS proforma pour messagerie de personne à personne*
- *Partie 16: Protocole de définition de service de message d'interapplication*
- *Partie 17: Spécification d'interapplication*

Les annexes A à K, M et N font partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI 10021. Les annexes O à Q sont données uniquement à titre d'information.

iTeh STANDARD PREVIEW **(standards.iteh.ai)**

[ISO/IEC 10021-7:1997](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997>

Introduction

La présente Spécification fait partie d'une série de Recommandations | Normes internationales relatives à la messagerie. Cette série fournit une description exhaustive d'un système de messagerie constitué par un nombre quelconque de systèmes ouverts fonctionnant de manière coopérative.

L'objet d'un système de messagerie est de permettre aux utilisateurs d'échanger des messages en mode enregistrement et retransmission. Un message déposé au nom d'un utilisateur, l'expéditeur, est acheminé par le système de transfert de messages (MTS) et remis par la suite aux agents d'un ou plusieurs autres utilisateurs, les destinataires. Les unités d'accès (AU) relient le système MTS aux autres sortes de systèmes de communication (les systèmes postaux par exemple). Un utilisateur est aidé dans la préparation, l'enregistrement et l'affichage des messages par un agent utilisateur (UA). Il peut être au besoin assisté dans l'enregistrement des messages par une mémoire de messages (MS). Le système MTS comprend un certain nombre d'agents de transfert de message (MTA) qui assurent de manière collective la fonction de transfert de message en mode enregistrement et retransmission.

La présente Spécification définit l'application de messagerie dite *messagerie de personne à personne*, en spécifiant dans le processus, le type de contenu de message et les procédures associées connues sous le nom *P2*.

La présente Spécification a été élaborée conjointement par l'UIT-T et l'ISO/CEI. Elle est publiée sous forme de texte commun sous le nom de Rec. UIT-T X 420 | ISO/CEI 10021-7.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 10021-7:1997
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 10021-7:1997](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8a2c09c-0a00-4c6e-ad75-925a6c3babf7/iso-iec-10021-7-1997>

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – SYSTÈMES DE MESSAGERIE (MHS): SYSTÈME DE MESSAGERIE DE PERSONNE À PERSONNE

SECTION 1 – INTRODUCTION

1 Domaine d'application

La présente Recommandation | Norme internationale définit la **messagerie de personne à personne**, qui est une forme de messagerie adaptée pour permettre la correspondance d'affaires ou privée de personne à personne.

La présente Recommandation | Norme internationale fait partie d'une série de Recommandations | Normes internationales relatives à la messagerie. La Rec. UIT-T X.402 | ISO/CEI 10021-2 constitue l'introduction à cette série et recense les autres documents qui la constituent.

La base de l'architecture et les fondements de la messagerie sont également définis dans d'autres Recommandations | Normes internationales. La Rec. UIT-T X.402 | ISO/CEI 10021-2 recense ces documents.

La présente Recommandation | Norme internationale est structurée comme suit. La Section 1 en est l'introduction. La Section 2 définit les types d'objets informationnels échangés dans la messagerie de personne à personne. La Section 3 définit le service abstrait associé. La Section 4 définit comment il est assuré. Les annexes fournissent des informations supplémentaires importantes.

Les spécifications de conformité à la présente Recommandation | Norme internationale sont données à l'article 22.

2 Références normatives

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour une liste des Recommandations UIT-T en vigueur.

2.1 Interconnexion des systèmes ouverts

La présente Spécification fait appel aux spécifications OSI suivantes:

Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.227 (1995) | ISO/CEI 8650-1:1996, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Protocole en mode connexion applicable à l'élément de service de contrôle d'association: spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.680 (1994) | ISO/CEI 8824-1:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification de la notation de base.*
- Recommandation UIT-T X.681 (1994) | ISO/CEI 8824-2:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des objets informationnels.*
- Recommandation UIT-T X.682 (1994) | ISO/CEI 8824-3:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des contraintes.*

ISO/CEI 10021-7 : 1997 (F)

- Recommandation UIT-T X.683 (1994) | ISO/CEI 8824-4:1995, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: paramétrage des spécifications de la notation de syntaxe abstraite numéro un.*
- Recommandation UIT-T X.690 (1994) | ISO/CEI 8825-1:1995, *Technologies de l'information – Règles de codage de la notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des règles de codage de base, des règles de codage canoniques et des règles de codage distinctives.*
- Recommandation UIT-T X.880 (1994) | ISO/CEI 13712-1:1995, *Technologies de l'information – Opérations distantes: concepts, modèle et notation.*

2.2 Systèmes de messagerie

La présente Spécification fait appel aux spécifications suivantes relatives aux systèmes de messagerie:

Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.402 (1995) | ISO/CEI 10021-2:1996, *Technologies de l'information – Systèmes de messagerie: architecture globale.*
- Recommandation UIT-T X.411 (1995) | ISO/CEI 10021-4:1997, *Technologies de l'information – Systèmes de messagerie: système de transfert de messages: définition et procédures du service abstrait.*
- Recommandation UIT-T X.413 (1995) | ISO/CEI 10021-5:1995, *Technologies de l'information – Systèmes de messagerie – Mémoire de messages: définition du service abstrait.*
- Recommandation UIT-T X.419 (1995) | ISO/CEI 10021-6:1996, *Technologies de l'information – Systèmes de messagerie: spécifications de protocole.*

Paires de Recommandations | Normes internationales équivalentes par leur contenu technique

- Recommandation UIT-T F.400/X.400 (1996), *Aperçu général du système et du service de messagerie.*
ISO/CEI 10021-1:1997, *Technologies de l'information – Communication de texte – Système d'échange de texte en mode message – Partie 1: Présentation générale du système et des services.*

Références additionnelles

- Recommandation X.408 du CCITT (1988), *Systèmes de messagerie: règles de conversion entre différents types d'informations codées.*
- Recommandation X.420 du CCITT (1984), *Systèmes de messagerie: système de messagerie de personne à personne.*

2.3 Systèmes d'annuaires

La présente Spécification fait appel aux spécifications suivantes relatives au système d'annuaire:

Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.501 (1993) | ISO/CEI 9594-2:1995, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: les modèles.*
- Recommandation UIT-T X.520 (1993) | ISO/CEI 9594-6:1995, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: types d'attributs sélectionnés.*

2.4 Code de langage

La présente Spécification fait appel à la spécification de code de langage suivante:

- ISO 639:1988, *Code pour la représentation des noms de langue.*

2.5 Jeux de caractères

La présente Spécification fait appel aux spécifications de jeux de caractères suivantes:

- ISO/CEI 2022:1994, *Technologies de l'information – Structure de code de caractères et techniques d'extension.*
- ISO 2375:1985, *Traitement de l'information – Procédure pour l'enregistrement des séquences d'échappement.*

- ISO 8859-1:1987, *Traitement de l'information – Jeux de caractères graphiques codés sur un seul octet – Partie 1: Alphabet latin n° 1.*
- Recommandation T.61 du CCITT (1988), *Répertoire de caractères et jeux de caractères codés pour le service international télétext.*

2.6 Services télématiques

La présente Spécification fait appel aux spécifications de service télématique suivantes:

- Recommandation UIT-T T.4 (1993), *Normalisation des télécopieurs du Groupe 3 pour la transmission de documents.*
- Recommandation UIT-T T.30 (1993), *Procédures pour la transmission de documents par télécopie sur le réseau téléphonique public commuté.*
- Recommandation T.100 du CCITT (1984), *Echange international d'informations pour le vidéotex interactif.*
- Recommandation UIT-T T.101 (1994), *Interfonctionnement international pour les services vidéotex.*
- Recommandation T.330 du CCITT (1988), *Accès télématique aux systèmes de messagerie de personne à personne.*

2.7 Transfert de fichiers

La présente Spécification fait appel aux spécifications de transfert de fichiers suivantes:

- ISO 8571-1:1988, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Transfert, accès et gestion de fichiers – Partie 1: Introduction générale.*
- ISO 8571-2:1988, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Transfert, accès et gestion de fichiers – Partie 2: Détermination du système de fichiers virtuel.*
- ISO 8571-2:1988/Amd.1:1992, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Transfert, accès et gestion de fichiers – Partie 2: Détermination du système de fichiers virtuel – Amendement 1: Gestion du système de fichiers.*
- ISO 8571-4:1988, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Transfert, accès et gestion de fichiers – Partie 4: Spécification du protocole de fichiers.*
- ISO 8571-4:1988/Amd.1:1992, *Systèmes de traitement de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Transfert, accès et gestion de fichiers – Partie 4: Spécification du protocole de fichiers – Amendement 1: Gestion du système de fichiers.*

2.8 Architecture de documents ouverte

La présente Spécification fait appel à la spécification de l'architecture de documents ouverte suivante:

- Recommandation UIT-T T.415 (1993) | ISO/CEI 8613-5:1994, *Technologies de l'information – Architecture de document ouverte et format de transfert: format ouvert d'échange des documents.*

2.9 Codage numérique du son

La présente Spécification fait appel aux spécifications de codage numérique du son suivantes:

- Recommandation G.711 du CCITT (1988), *Modulation par impulsions et codage (MIC) des fréquences vocales.*
- Recommandation G.726 du CCITT (1990), *Modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif (MICDA) à 40, 32, 24 et 16 kbit/s.*
- Recommandation G.728 du CCITT (1992), *Codage de la parole à 16 kbit/s en utilisant la prédiction linéaire à faible délai avec excitation par code.*
- CEI 908:1987, *Système audionumérique à disque compact.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Spécification, les définitions données dans la Rec. UIT-T X.402 | ISO/CEI 10021-2 s'appliquent.